

PARIS, le 21 Décembre 2009

L'U.ME.SPE SOUTIENT LES SPECIALITÉS CLINIQUES À EXERCICE EXCLUSIF

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. a décidé de médiatiser l'importance de la place des spécialités cliniques à exercice exclusif mal identifiées dans le parcours de soins.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle le rôle important de ces spécialistes en tant que médecins consultants permettant d'éviter des accès aux urgences et des hospitalisations inutiles mais, important également, leur avis d'expertise dans les pathologies chroniques.

Du diagnostic au traitement, les **PSYCHIATRES LIBERAUX** offrent une prise en charge de proximité et un suivi médico-psychologique global et spécialisé dans les pathologies mentales et la souffrance psychique. Les consultations nécessitent une durée longue mais qui n'est plus compatible avec le niveau actuel des honoraires conventionnels. C'est ainsi la qualité même du travail des psychiatres qui est mise en danger, au plus grand détriment des patients et de la santé mentale.

« Nous signifions :

- que nous sommes des psychiatres, avec notre double formation et notre pratique à la fois médicales et psychothérapeutiques ;
- que nous assurons un SUIVI, médicamenteux et psychothérapeutique et que nous refusons d'être uniquement des experts déléguant les traitements à d'autres ;
- que nous voulons continuer à suivre non seulement la pathologie mentale, mais aussi la souffrance psychique (donc non seulement les psychoses et les troubles de la personnalité, mais aussi les névroses, les dépressions névrotiques ou réactionnelles et les troubles du caractère) ;
- que la qualité de notre travail dépend en grande partie de la durée de la consultation et que les honoraires conventionnels actuels risquent de ne plus permettre cette durée. »

U.ME.SPE.
Union Nationale des
Médecins Spécialistes
Confédérés

79, rue de Tocqueville
75017 PARIS

Tél. : 01 44 29 01 30
Fax : 01 40 54 00 66

umespe@club-internet.fr